

**0Ministère de l'Artisanat, de Culture  
De l'Industrie Hôtelière et du Tourisme**

\*\*\*\*\*

**Région de Gao**

\*\*\* \*\*\*\*\*

**Mission Culturelle de  
Gao**

\*\*\*\*\*

**République du Mali**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

# ETAT DE CONSERVATION DU TOMBEAU DES ASKIA DE GAO



**Mission Culturelle de Gao  
Janvier 2025**

Décision : 46 COM 7A.13

## **Tombeau des Askia (Mali) (C 1139) :**

### **Résumé analytique du rapport :**

Le présent rapport expose les différentes activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives pour consolider l'état de conservation physique du bien, « Tombeau des Askia », en 2024. Le bien, classé dans le patrimoine culturel national en 2003, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004.

L'Etat partie et ses partenaires (essentiellement l'UNESCO et ALIPH, Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zone de conflit) dans le souci constant de protéger et de contribuer à une meilleure conservation du bien ont continué la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 46<sup>ème</sup> session tenue à New Delhi en Inde en juillet 2024.

La mise en œuvre des mesures correctives pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril est un souci majeur de l'Etat partie malgré la conjoncture régionale géopolitique difficile. L'implication des collectivités décentralisées, des communautés locales particulièrement les jeunes et les femmes et les associations culturelles dans la réalisation des travaux de réhabilitation du Tombeau des Askia ont été décisives.

Les mesures correctives (non adoptées), recommandées par le comité du patrimoine mondial suite à l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2012, visent à améliorer l'état de conservation des composantes physiques et la gestion du bien. La réalisation effective de ces mesures correctives est un engagement pris par l'Etat partie pour une meilleure conservation du bien et sont susceptibles de conduire à terme le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il faut rappeler que le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36<sup>ème</sup> Session du Comité du patrimoine mondial, à la demande de l'Etat du Mali, suite à l'occupation des régions du Nord du pays et particulièrement la ville de Gao par les groupes armés rebelles-séparatistes et terroristes.

Dans ce rapport, l'accent sera mis sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial.

En 2024, les activités réalisées dans la mise en œuvre des mesures correctives sont :

- Rencontre d'échange avec les partenaires techniques et financiers (ALIPH, UNESCO-Bamako, CRATerre, Pyramis, DNPC, Mission Culturelle de Gao, comité de gestion) sur la reprise des travaux du projet de réhabilitation ;
- Planification des travaux de conservation préventives et curatives des composantes physiques du bien ;
- Reprise des travaux du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia financé par la fondation ALIPH en mars 2024 ;
- Rencontre d'échange avec les membres du comité de gestion du Tombeau des Askia sur la reprise des travaux du projet de réhabilitation et l'entretien des plants hasu

- Remise des rapports sur les travaux du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia aux autorités administratives et politiques (Gouverneur et Maire) et au Président du comité de gestion du Tombeau des Askia ;
- Elaboration d'un manuel de conservation du Tombeau des Askia, en cours ;
- Comité de pilotage du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia tenu à Bamako avec la participation d'une délégation venue de Gao (le Maire de la commune urbaine de Gao et deux représentants du comité de gestion du Tombeau des Askia) ;
- Restitution des résultats du comité de pilotage sur le projet de réhabilitation tenu à Bamako, le 29 novembre 2024 au président du comité de gestion élargie aux membres ;
- Renforcement des capacités du gestionnaire du bien à l'atelier régional sur le soutien au retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril organisé par l'ICESCO au Maroc (Rabat) en décembre 2024 ;
- Visite guidée sur le site avec les élèves du groupe scolaire privé « les élites » de Gao, le 5 Mai 2024, Journée Internationale du Patrimoine Mondial Africain ;
- Rencontre d'échange entre le Maire de la commune urbaine de Gao, les membres du comité de gestion du Tombeau des Askia et le Chef de la Mission Culturelle de Gao sur la question de l'occupation de la zone tampon ;
- Visite des travaux de réhabilitation du Tombeau des Askia par le Maire de la commune urbaine de Gao au mois de janvier 2025.

Ce rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des recommandations du comité du patrimoine mondial s'inscrivent dans le format spécifique et obligatoire pour la soumission des rapports sur l'état de conservation du bien par les Etats parties.

### **Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial**

*L'Etat partie saisit l'accueil favorable et les salutations adressés par le Comité du patrimoine mondial pour la réalisation des activités dans la mise en œuvre des mesures correctives. Il remercie l'ensemble des partenaires particulièrement la Fondation ALIPH, (Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zones de conflit) pour avoir financé le projet de « réhabilitation du Tombeau des Askia à Gao » soumise par le Mali pour la conservation durable du Tombeau des Askia et sa promotion par la valorisation de l'architecture traditionnelle à travers les savoirs, savoir-faire et les matériaux locaux de construction.*

*La mise en œuvre des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia contribue efficacement à améliorer l'état de conservation des composantes physiques du bien.*

*Le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, reprogrammé sur deux ans (2023 -2024) a été prolongé de commun accord avec les partenaires jusqu'en juin 2025 et sera mis en œuvre par la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, CRA Terre, la fondation ALIPH et le bureau d'audit Pyramis en collaboration avec les communautés locales et la Mission Culturelle de Gao pour la consolidation des structures physiques du bien, la formation des maçons et des guides, l'aménagement de la place des ablutions, les travaux de correction de la tour pyramidale, la reprise de la toiture de la mosquée des hommes, de l'installation électrique, la construction de latrines, la reprise de la clôture, l'installation des portes en*

*bois, la reprise d'une partie de la toiture de la mosquée des femmes, la réalisation de livrets et de manuel de conservation enfin favorisé la régénération des plants de hasu dans la cour du Tombeau des Askia.*

4- Se préoccupe néanmoins des retards cumulés depuis le lancement initial de ce projet en janvier 2020, notamment en ce qui concerne les capacités de gestion et d'exécution de projets d'envergure, et demande à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial un plan de travail actualisé de ce projet ainsi qu'une documentation détaillée à chaque étape du projet afin de constituer des archives sur les travaux à accomplir ;

*L'Etat partie rappelle que les travaux du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia ont été lancé officiellement le 10 mars 2020 à Gao par la Ministre de la Culture en présence du Directeur de la fondation ALIPH, les représentants de CRATerre, du Gouverneur de région, du maire de la commune urbaine de Gao, des services techniques et de la communauté locale de Gao.*

*L'Etat partie informe sur la reprise des travaux en mars 2024 et le bon déroulement des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia sous la supervision technique d'un architecte de CRATerre, d'un architecte malien et avec la coordination des activités par la Mission Culturelle de Gao.*

*Les corrections sur la tour pyramidale, le remplacement des perches affaiblies, le crépissage, la reprise des escaliers et la case d'escalier, la reprise de la toiture des hommes sont les travaux effectués et en cours.*

*Les rapports hebdomadaires, mensuels, les photos des travaux, les plans du chantier et les levés topographiques, toute la documentation relative aux travaux du projet de réhabilitation sont disponibles. A la fin des travaux, les documents seront à la bibliothèque de la Mission Culturelle pour consultation et d'autres constitueront les archives du projet.*

6- Note avec satisfaction les efforts de l'État partie pour résoudre le problème de l'occupation par des habitations illicites dans la zone tampon du bien à travers des actions de sensibilisation à l'adresse de la population concernée, et demande à l'État partie d'informer davantage sur l'efficacité de ces actions dans son prochain rapport et d'autres mesures de mitigation prises ou proposées à cet égard ;

*Les échanges entre les différents partenaires sont en cours pour trouver une solution adéquate à l'occupation de la zone tampon du Tombeau des Askia. Une rencontre entre le maire de la commune urbaine de Gao, les membres du comité de gestion et le chef de la mission culturelle de Gao a eu lieu au mois d'octobre 2024 sur la question de l'occupation de la zone tampon. Il a été proposé de saisir le directeur régional du domaine de l'Etat afin de donner des terrains à usage d'habitat aux occupants pour libérer la zone tampon.*

*Le maire, lors de sa visite des travaux du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia en janvier 2025, a renouvelé sa disponibilité à échanger avec les différents partenaires afin de trouver une solution durable à l'occupation de la zone tampon.*

7- Exprime sa satisfaction de l'attachement renforcé des communautés locales à leur patrimoine culturel et de l'importance accordée à l'implication de tous les acteurs dans le projet de réhabilitation, remercie l'État partie à travers notamment la Mission culturelle des efforts d'engagement communautaires et de sensibilisation, y compris les célébrations de la Journée du patrimoine mondial africain le 5 mai 2023, et demande à l'État partie de fournir au Centre du patrimoine mondial le Plan de communication, développé en 2022, pour permettre une meilleure appréciation de ces efforts ;

*L'Etat partie tient à informer le comité que la communauté locale à travers le comité de gestion du Tombeau des Askia a mis en place une sous-commission de cinq (5) membres pour le suivi des travaux du projet de réhabilitation gratuitement.*

*Lors de la mise en œuvre du projet de l'aménagement, l'inventaire et la documentation de la nécropole en 2022, un plan de communication a été élaboré mais pas mise en œuvre entièrement faute de financement.*

*La Mission Culturelle de Gao en collaboration avec le Comité Malien du Bouclier bleu et la communauté locale à travers le comité de gestion s'engage à poursuivre la sensibilisation de la communauté particulièrement les jeunes et à organiser les journées du patrimoine mondial Africain, chaque 5 Mai.*

9- Exprime son appréciation de l'avancement dans le développement de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR), et demande qu'il lui soit soumis pour adoption à sa prochaine session en 2025 ;

*L'Etat partie en collaboration avec la fondation ALIPH dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia réaliseront les recommandations du Comité en prenant en compte les mesures correctives pour l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.*

*L'Etat partie sollicite la validation des mesures correctives par le comité lors de sa session de 2025.*

11- Considérant que l'insécurité continue de représenter la menace principale pour le bien, demande à l'État partie de fournir une analyse plus approfondie et actualisée permettant de mieux comprendre le contexte plus large et l'impact que l'insécurité exerce concrètement sur le bien ;

*L'Etat partie rassure le comité que la sécurité de l'ensemble du territoire est prise en charge par les forces de sécurité et de défense malien. La région de Gao est de plus en plus sécurisée, excepté quelques attaques sporadiques contre les positions militaires. Aucune région ou communauté malien n'est à nos jours occupée par les groupes djihadistes ou rebelles séparatistes.*

*L'Etat partie continuera à sécuriser les populations et leurs biens y compris le patrimoine culturel matériel et immatériel.*

*L'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée est un signal fort pour la protection du bien par la communauté internationale contre les forces du mal.*

## **Annexe photos**



*Correction sur la tour pyramidale et la reprise de l'escalier*



*L'impact de la grande pluie du mois d'août 2024 sur le Tombeau des Askia*



*Travaux de réparation de pilier et de la toiture effondrée par la pluie*



**Reprise de la clôture**



**Visite du Maire de la Commune Urbaine de Gao**



**Remise de rapports au Gouverneur et au Maire**



**Visite du site le 5 mai 2024 par les élèves du groupe scolaire privé « les élites » de Gao.**



*Photo de famille du comité de pilotage à Bamako*